

---

# Recueil des actes administratifs à caractère réglementaire

---

## 2ème trimestre 2015 (avril-mai-juin)

---

### Arrêtés

---

#### avril 2015

---

- **085** Du 16 avril au 7 mai 2015 inclus, la sté FOURNIER TP est autorisée à occuper la demi chaussée devant le n° 847 rue Pipe Souris.
- **086** Du 16 avril au 7 mai 2015 inclus, la sté FOURNIER TP est autorisée à occuper la demi chaussée rue Robert Schuman.
- **087** Le 21 avril 2015 de 8h à 12h l'entreprise LELARGE est autorisée à intervenir sur le domaine public, allée Albert Camus.
- **088** Les 13 et 14 avril 2015 de 09h30 à 16h30 l'entreprise LELARGE est autorisée à intervenir sur le domaine public, avenue de la Libération.
- **089** Du 15 au 16 avril 2015 de 8h à 18h, l'entreprise LELARGE est autorisée à intervenir sur le domaine public : avenue Maurice Dauvergne, allée des Glières et allée d'Arromanches
- **090** Du 10 au 15 avril 2015 inclus, la sté TP GOULARD est autorisée à occuper le domaine public sur demi-chaussée rue de la Ferme devant le n° 327.
- **091** L'association LE MÉE SPORT FOOTBALL est autorisée à implanter un débit de boisson temporaire parc de Pozoblanco, les 23, 24 et 25 mai 2015 de 9h à 21h, lors du 34<sup>ème</sup> tournoi de football.
- **092** Du 14 au 16 avril 2015 inclus de 8h à 18h l'entreprise LELARGE est autorisée à intervenir sur le domaine public, rue Creuse, rue du 8 mai 1945, quai des Tilleuls et quai Lallia.
- **093** Du 20 avril au 22 mai 2015 inclus, l'entreprise SOBECA est autorisée à occuper le domaine public :
  - Sur demi-chaussée et trottoir de l'avenue de la résistance
  - Sur l'espace vert et trottoir de la rue de la Noue.
- **094** Du 20 avril au 22 mai 2015 inclus, l'entreprise SOBECA est autorisée à occuper le domaine public sur demi-chaussée et trottoirs de la rue des lacs.
- **095** Du 20 avril au 22 mai 2015 inclus, l'entreprise SOBECA est autorisée à occuper le domaine public sur demi-chaussée et trottoirs sur la rue du Pré Rigot.
- **096** Du 22 au 24 avril 2015 inclus, la sté TP GOULARD est autorisée à occuper le domaine public sur demi-chaussée rue de la Haie de la Chasse face au n°505.
- **097** Du 20 avril au 22 mai 2015 inclus, l'entreprise SOBECA est autorisée à intervenir de l'avenue Marché Marais.
- **098** Le complexe sportif POZOBLANCO est autorisé à ouvrir au public.
- **099** Du 20 avril au 31 décembre 2015 inclus, l'entreprise ALTI –ELECT est autorisée à intervenir sur la totalité du domaine public communal dans le cadre de l'entretien de l'éclairage publics et des bornes de distribution d'énergies.
- **100** Du 22 au 29 avril 2015 inclus de 9h à 17h l'entreprise VSB est autorisée à intervenir sur le domaine public, quais des Tilleuls et Lallia.
- **101** Du 22 au 30 avril 2015, l'entreprise SNAVEB est autorisée à intervenir à l'intérieur du parc de Meckenheim.
- **102** Du 27 au 30 avril 2015 inclus, l'accès et le stationnement seront interdits sur le parking situé à l'angle de la rue de la Noue et de l'avenue Jean Monnet.
- **103** Ensemble immobilier, sis 308, avenue des Régals, déclassé du domaine public
- **104** Le 27 avril 2015 de 17h à 21h la circulation sera interdite rue Creuse, rue du 8 mai 1945, Quai des Tilleuls et Quai Lallia.

- **105** Du 18 au 22 mai 2015 inclus, l'entreprise UP Voie Francilien Sud Est est autorisée à intervenir à l'intérieur du parc Chapu et sur l'espace vert Quai des Tilleuls.
- **106** Du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 1<sup>er</sup> juin 2020 inclus, la société TOTAL MARKETING SERVICES est autorisée à maintenir en place les installations existantes de la station-service « Relais Le Mée » avenue M. Dauvergne.
- **107** Du 04 au 15 mai 2015 inclus de 9h à 17h l'entreprise RENOV DP est autorisée à intervenir sur le trottoir, chemin des Praillons.
- **108** Du 04 au 15 mai 2015 inclus, l'entreprise P.O.A est autorisée à occuper le domaine public sur demi-chaussée et trottoirs sur le quai des Tilleuls.
- **109** Du 11 au 29 mai 2015 inclus, la sté FOURNIER TP est autorisée à occuper la demi-chaussée et trottoir, rue des Vignerons.
- **110** Du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 1<sup>er</sup> juin 2020 inclus, la société TOTAL MARKETING FRANCE est autorisée à maintenir en place les installations existantes de la station-service « Relais Le Mée » avenue M. Dauvergne.

## mai 2015

---

- **111** Du 07 au 13 mai inclus, l'entreprise VILL'EQUIP est autorisée à occuper le domaine public sur une bande de 1 m autour de l'îlot central du rond-point avenue M. Dauvergne.
- **112** Du 18 mai au 26 juin 2015 inclus, l'entreprise L.MARTINS est autorisée à intervenir sur le trottoir Quai E. Lallia.
- **114** A partir du 18 mai 2015, l'entreprise VFB CONSTRUCTION est autorisée à installer un appareil de levage sur le chantier situé au 16, quai des Tilleuls.
- **116** Le permis de construire enregistré sous le n° PC 077285 15 0002 est ACCEPTE.
- **123** Le 23 mai 2015, la rue des Lacs sera fermée à la circulation des véhicules.
- **124** du 1<sup>er</sup> au 5 juin 2015 inclus et de 8h00 à 17h00, la circulation des véhicules sera interdite avenue M. Dauvergne.
- **126** Mainlevée de la retenue de garantie prélevée sur les montants payées à la Sté Y. COUGNAUD.
- **125** « Randonnée du Val de Seine et randonnée VTT pour tous » le dimanche 7 juin 2015 organisées par L'amicale Cyclo et Le Mée-Sport Cyclisme.
- **127** Les travaux décrits dans la demande d'autorisation n° AP 077 285 15 0001 sont autorisés.
- **128** Du 2 au 3 juin 2015 inclus, l'entreprise VEOLIA est autorisée à occuper le domaine public sur trottoir et demi-chaussée rue du Bois Guyot.
- **129** Du 1<sup>er</sup> au 19 juin 2015 inclus, la société TPSM est autorisée à intervenir sur l'espace vert et demi-chaussée rue J-B. Colbert.
- **130** Du 1<sup>er</sup> au 12 juin 2015 inclus, l'entreprise Normandie Réseaux est autorisée à occuper le domaine public sur trottoir rue de Strasbourg.
- **131** Le 29 mai 2015 de 18h00 à 23h00 la circulation et le stationnement seront interdits sur la placette rue de la haie de la Chasse..

## juin 2015

---

- **132** Autorisation à LE MEE SPORT ESCRIME d'implanter un débit de boisson temporaire les 20 et 21 juin 2015 de 7h à 22h.
- **133** A partir du 08 juin 2015 les jeux de ballon et balle sont interdits sous les bâtiments rue de Farcheville et de Bouville
- **134** Réglementations de la circulation et du stationnement des véhicules sur l'allée de la Gare et des voies 1, 2, et 3
- **137** Réglementation pour la sécurité du public lors du feu d'artifice prévu le 12 septembre 2015 à 22h45 dans le parc de Meckenheim.
- **139** Les 18 et 19 juin 2015 de 8h à 18h l'entreprise LELARGE est autorisée à intervenir sur le domaine public, rue de la Noue, côté impair.
- **141** Du 17 juin au 24 juillet 2015 inclus, l'entreprise ECOBAT 77 est autorisée à faire stationner un échafaudage de 7m<sup>2</sup> sur le trottoir rue Murger-Papillon.

- **142** Le 30 août 2015 de 4h30 à 20h le pétitionnaire est autorisé à occuper gratuitement et temporairement le domaine public dans le cadre de la « Grande Braderie de la Rentrée ».
- **143** Le projet objet de la déclaration préalable n° DP 077 285 15 0013 est ACCEPTÉ.
- **144** Du 26 juin à 9h00 au 27 juin 2015 inclus 23h00, le stationnement sera interdit et réservé au pétitionnaire sur les trois parkings du Mas.
- **145** Du 16 au 17 juin 2015 inclus, la sté TP GOULARD est autorisée à occuper le domaine public entre le parvis de la gare et la gare routière.
- **146** Du 17 juin au 31 juillet 2015 inclus, le stationnement sera interdit sur trottoir et chaussée rue de la Noue.
- **147** Réglementation pour permettre la collecte des conteneurs enterrés.
- **149** Du 22 juin 2015 au 31 décembre 2015 inclus la sté DROUET est autorisée à occuper le domaine public :
  - Sur trottoir avenue M. Dauvergne
  - Sur le parking devant la piscine
  - Sur la zone d'espace vert comprise entre ces deux zones.
- **150** Le 23 juin 2015 de 7h00 à 21h00, la circulation sera interdite route de Boissise, entre les avenues de la Libération et du Vercors.
- **151** Du 24 juin 2015 au 31 décembre 2015 inclus la sté DROUET est autorisée à occuper le domaine public, sur la zone délimitée, stipulée sur l'arrêté.
- **152** Du 29 juin au 3 juillet 2015 inclus, la sté CUNHA BATIMENT est autorisée à faire stationner deux bennes sur le parking zone bleue avenue M. Dauvergne.
- **153** Du 23 au 24 juin 2015 inclus, la sté BRAGA CONSTROI est autorisée à occuper le domaine public sur le trottoir de l'avenue de la résistance.
- **154** Autorisation à la sté DROUET de mettre en service un appareil de levage de type LIEBHERR 280 ECH 10 LITRONIC pour le chantier situé au Nord de l'îlot Fenez.
- **155** Autorisation à la sté DROUET de mettre en service un appareil de levage de type LIEBHERR 280 ECH 12 LITRONIC pour le chantier situé au Nord de l'îlot Fenez.
- **156** Du 29 juin au 31 juillet 2015 inclus, la sté TP GOULARD est autorisée à occuper le domaine public situé allée de la Gare.
- **157** Les travaux décrits dans la demande peuvent être entrepris en respectant les prescriptions émises par la Commission d'Arrondissement de Melun pour la sécurité.